

# option Production cidricole

RNCP2280 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                          |
| Sigle                   | CS — Certificat de spécialisation |
| Code(s) NSF             | 211                               |
| Formacode(s)            | 21037, 21532                      |
| Code(s) ROME            | A1413                             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit           |
| Date d'échéance         | 01/01/2024                        |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                      | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| LYCEE GEN TECHNO AGRICOLE LE ROBILLARD (LEGTA) | 19141112300018 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Production cidricole est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il analyse la situation de son exploitation et prend les décisions nécessaires à sa conception et à son fonctionnement.
- Il conduit son verger en veillant au respect des normes phytosanitaires et récolte les fruits à maturité, en vue d'une transformation dans des conditions optimales.
- Il assure les différentes opérations de transformation et de conditionnement en respectant les règles et normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.
- Il assure la commercialisation des produits.
- Il organise et planifie la production et assume les tâches administratives, en particulier les déclarations réglementaires liées à la production et à la vente de boissons alcoolisées.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Organiser un système de production cidricole

UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques de production cidricole dans le respect de l'environnement

UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production cidricole

UCP4 : Mettre en oeuvre les techniques de transformation et de commercialisation cidricole dans le respect de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire

## Blocs de compétences

### **RNCP2280BC01 — UCP1 : Organiser un système de production cidricole**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter les filières de production, transformation et commercialisation cidricoles et leurs évolutions probables
- choisir un système de production cohérent avec une stratégie de commercialisation
- organiser les différentes activités de l'atelier cidricole

### **RNCP2280BC02 — UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques de production cidricole dans le respect de l'environnement**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- décrire les techniques de production des fruits
- réaliser les opérations de culture cidricole
- réaliser la récolte et le stockage des pommes à cidre
- assurer l'installation et la maintenance de premier niveau des bâtiments, des matériels et des installations

### **RNCP2280BC03 — UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production cidricole**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- effectuer des enregistrements et des calculs de résultats technicoéconomiques
- analyser des principaux indicateurs techniques et économiques
- proposer des améliorations à partir de l'analyse des résultats

### **RNCP2280BC04 — UCP4 : Mettre en oeuvre les techniques de transformation et de commercialisation cidricole dans le respect de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mettre en oeuvre des techniques de transformation
- réaliser les opérations de conditionnement et de stockage
- fabriquer des produits dérivés du cidre : Calvados (eau-de-vie de cidre hors zone AOC) et Pommeau (apéritif à base de cidre hors zone AOC), poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre
- mettre en oeuvre les opérations de commercialisation

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Agriculture, artisanat et agroalimentaire.

Types et activités des entreprises :

- Industries agroalimentaires ;

- Entreprises en production ' traditionnelle ' : statut privé ou coopératif ; techniques traditionnelles ; exploitations agricoles individuelles ou en société (GAEC, EARL, SCEA) ;
- Entreprises artisanales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Arboriculteur(trice) ; viticulteur(trice) ;
- Chef d'exploitation (cultures pérennes) ou cultivateur (cultures pérennes) ;
- Ouvrier arboricole ;
- Cidriculteur ;
- Salarié agricole ;
- Opérateur(trice) de fermentation artisanale ;
- Caviste, ouvrier de chai, ouvrier de cidrerie, maître de chai ;
- Opérateur(trice) sur machines et appareils de fabrication des IAA.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Facteurs principaux                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 092 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Familles professionnelles (FAP)     | A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)<br>E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée)<br>E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée)<br>E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée)<br>E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 42 938                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Jugés difficiles à recruter         | 44 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Emplois saisonniers                 | 36 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Familles professionnelles (FAP)     | A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture<br>E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires<br>E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires<br>E5X70 — Techniciens des industries de process<br>E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process                                                                                                                               |

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;  
– de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 7 500 €                          |
| Prise en charge         | Branches concernées              |
| 7 500 €                 | Valeur par défaut · 213 branches |

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 01/01/2024 |
| Date de dernière délivrance possible | 01/01/2025 |

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP38875

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr  
<http://www.chlorofil.fr>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2280/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 24                |
| Parcours menés à terme | 23                |
| Taux d'achèvement      | 96 %              |
| Période                | 03/2022 – 05/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés   | 45                |
| Montant total engagé   | 114 282 €         |
| Coût moyen par dossier | 2 540 €           |
| Durée moyenne          | 374 h             |
| Période                | 07/2020 – 09/2023 |

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| <b>France compétences</b>       | 86 % |
| <b>France Travail</b>           | 13 % |
| <b>Reste à charge titulaire</b> | 2 %  |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.